



Règlement du jeu : Une semaine de bons gestes pour un air meilleur - LE QUIZZ 2018.

Article 1 : Organisation

L'association de loi 1901, MADININAIR, dont le siège est situé à 31 rue Professeur Raymond Garcin, Allée du Prunier, 97200 Fort-de-France sous le numéro SIRET 42322179500010 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat sur Facebook pour gagner des lots à l'occasion de la **Semaine européenne du développement durable 2018 – Une semaine de bons gestes pour un air meilleur** sur la période du 30 mai 2018 au 05 juin 2018.

Article 2 : Participants

Ce jeu s'adresse à toute personne physique majeure résidant en Martinique, à l'exception des salariés et des représentants de la société organisatrice.

Article 3 : Modalités de participation

Le jeu sera se déroule exclusivement sur le réseau social Facebook de Madininair. La participation est valable dès le **30/05/2018 à 07h00, jusqu'au 06/06/2015 à 07h00.**

Pour participer au concours, le participant doit répondre aux 5 questions du quizz. Une question sera donnée le 30 mai, le 31 mai, le 01 juin, le 04 juin et le 05 juin. Ce quizz sera accessible sur la page Facebook de Madininair à l'adresse suivante <https://www.facebook.com/Madininair/>. Les questions seront sous la forme de sondage. Chaque question sera posée dès le matin à 07h00 et les participants auront 24 heures pour y répondre. La réponse à la question sera donnée le jour suivant.

Pour jouer sur la page Facebook Madininair, le participant devra disposer préalablement d'un compte Facebook qui est soumis aux conditions générales d'utilisation du site Facebook et qui est administré sous la seule responsabilité de la société Facebook.

Il est interdit pour un participant de concourir par le biais de plusieurs comptes Facebook. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même, adresse électronique, même numéro de téléphone ou identifiant Facebook. En cas de participation multiple, la première participation seulement sera prise en compte.

Le concours étant accessible sur la plateforme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au concours. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant sera sélectionné par un tirage au sort parmi les répondants aux 5 questions. Le résultat du concours sera annoncé lors de la journée finale de la semaine des bons gestes, le 06 juin à 09h.

Le tirage au sort donnera un gagnant parmi l'ensemble des participants ayant joué et répondu juste aux 5 questions. Si le gagnant ne souhaite pas recevoir ou ne peut recevoir le lot, une sélection d'un nouveau gagnant sera effectuée.

Le gagnant sera informé par son profil Facebook (mention du nom) et par messagerie interne au réseau social de la nature du lot gagné et des modalités pour en bénéficier. Le gagnant pourra récupérer son lot au centre commercial Génipa, Ducos, Martinique le 06 juin jusqu'à 13h lors de la matinée de clôture de la semaine des bons gestes ou dans les locaux de Madininair, les jours

ouverts. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 5 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Liste des gains en jeu :

Le gagnant ne pourra pas échanger son lot contre un autre lot ou contre sa valeur en espèces : le lot est personnel et ne pourra être cédé à une autre personne.

- **1 Panier de produits pour ménage écologique**

Le 1^{er} lot du tirage au sort par le quizz est un panier de produits pour ménage écologique comprenant :

- 1 bassine
 - une bouteille de vinaigre blanc,
 - du bicarbonate de soude,
 - 1 boîte de paillettes de savon de Marseille,
 - 1 flacon d'huile essentielle à la cannelle,
 - 1 bouteille de savon noir,
 - des recettes de produits ménagers écologiques
 - une fiche sur les propriétés des huiles essentielles
- D'une valeur de 25 euros.

Article 7 : Règlement du jeu

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du règlement présent consultable sur www.madininair.fr, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du concours.

L'organisateur pourra en informer les candidats par tout moyen de leur choix, notamment par l'intermédiaire des supports de jeu. L'organisateur se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le concours, sans préavis.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant selon l'art. 34 de la loi française « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, sur simple demande écrite à l'adresse suivante MADININAIR 31 rue Professeur Raymond Garcin, Allée du Prunier, 97200 Fort-de-France.

L'équipe Madininair